

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la commune de Val-et-Châtillon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2026, en mairie, sous la présidence de M. Thierry CULMET, Maire.

|                                 |                                             |                                     |                                                    |
|---------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Délibération n°<br>DCM260926_02 | Secrétaire de séance<br>Brigitte PELLISSIER | Convocation du<br>21 septembre 2026 | Résultat du vote :<br>à l'unanimité (15 voix pour) |
| Conseillers en exercice 15      | Présents 13                                 | Pouvoirs 2                          | Suffrages exprimés 15                              |

**Présents :**

|                            |                    |                   |
|----------------------------|--------------------|-------------------|
| Marie-Thérèse GERARD       | Jean-Michel KEMPER | Amaury L'HUILLIER |
| Thierry CULMET, Maire      | Lionel FRAPPART    | Laszlo ROLAND     |
| Brigitte PELLISSIER        | Nathalie ARNAUD    |                   |
| Delphine AMBLARD, Adjointe | Claire AUDOIRE     |                   |
| Rémi GERARD                |                    |                   |
| Jean-Luc BESNARD, Adjoint  |                    |                   |
| Pascal MOUILLEVOIS         |                    |                   |

**Pouvoirs :** Laurence KNIBIHLER à Delphine AMBLARD ; Martine HALBEHER à Brigitte PELLISSIER.

2. Cession de la parcelle D 255

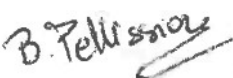
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3221-1 ;  
Vu la délibération n° DCM260926\_01 du 26 septembre 2026 décidant l'incorporation de la parcelle D 255 dans le domaine communal ;

La procédure de bien sans maître engagée sur la parcelle cadastrée section D n° 255 du cadastre de Val-et-Châtillon a été menée à l'origine à la demande de M. Bernard DENIS, propriétaire des parcelles voisines, qui souhaite acquérir cette parcelle. La valeur vénale du bien a été estimée à 665,00 € (13,30 ares x 50 € l'are) par M. Jean-Luc BESNARD, adjoint à la forêt. M. DENIS a été informé de ce projet de cession par courrier et invité à faire connaître, avant le 18 septembre 2026, une éventuelle renonciation à l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉCIDE** de céder la parcelle cadastrée section D n° 255 du cadastre de Val-et-Châtillon à M. Bernard DENIS pour un montant de 665,00 € ;
- PRÉCISE** que les frais d'acte (droits d'enregistrement, sécurité immobilière, frais d'envoi) seront à la charge de l'acquéreur ;
- DÉCIDE** que la vente sera réalisée par acte authentique en la forme administrative ;
- AUTORISE** Mme Delphine AMBLARD, Première Adjointe, à signer les actes administratifs relatifs à cette cession ;
- AUTORISE** M. Thierry CULMET, Maire, à authentifier les actes administratifs ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Le Maire,  
  
Thierry CULMET

Le secrétaire de séance,  
  
Brigitte PELLISSIER